

École, climat, environnement : pour une sanctuarisation politique

Pascal Durand, professeur ordinaire à l'Université de Liège

Le puissant mouvement de protestation du monde enseignant, du monde des parents et du monde des étudiants aux « réformes » en cours dans l'enseignement en Wallonie et à Bruxelles recouvre plusieurs enjeux qui s'entremêlent : l'avenir du système, le statut des professeurs, leurs conditions de travail, la qualité des études et des infrastructures, l'accès égalitaire aux ressources de l'éducation et du savoir. On aurait tort de minimiser ces enjeux ou de ne les envisager que sous l'angle très étroit des économies budgétaires. Dans une Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne peut pas lever d'impôts et dont les principales compétences sont la culture et l'école, celles-ci se trouvent réduites à des variables d'ajustement dans le cadre des politiques d'austérité engagées par les gouvernements successifs.

Pour toutes sortes de raisons, le monde de l'enseignement représente un foyer de résistance très rude aux « réformes », de quelque substance qu'elles soient et de quelque horizon politique qu'elles viennent. Sans prendre en compte ce qui entre, dans cette résistance, en fait de ressources intellectuelles et de sens de la mobilisation collective, une des raisons du bras de fer récurrent entre l'enseignement et ceux qui en exercent la compétence politique tient non seulement à l'inefficacité des réformes qui sont décrétées à tour de rôle – au mieux inutiles, au pire et le plus souvent catastrophiques –, mais à des temporalités qui diffèrent entre la politique de l'éducation et les politiques qui en ont la charge.

L'éducation s'inscrit dans une temporalité longue, où les effets bénéfiques ou maléfiques d'une politique se manifestent à long terme et dans la durée ; les décisions politiques, liées à des majorités changeantes, opèrent, quant à elles, dans le court terme d'une législature, souvent dans la précipitation et dans un mélange de parti-pris idéologique et de souci d'imprimer rapidement sa marque sur le paysage. De là, réformes à répétition, coupes sombres, pactes d'excellence et autres décrets dont les conséquences sont d'autant moins examinées qu'elles mordent sur des législatures suivantes. On aperçoit la logique en jeu : de vraies bonnes mesures, parce qu'elles produiraient leurs effets à long terme, bénéficieraient à des majorités à venir. On préfère donc ou bien des effets d'annonce ou bien des effets coups de poing dictés par l'urgence et le souci d'en imposer à ses concurrents.

Parce que l'éducation tient d'un projet de société qui s'inscrit à long terme, ne serait-il pas opportun d'en retirer la compétence aux politiques (au sens restreint) ? Il y a des domaines qu'il conviendrait, en effet, de sanctuariser, en tant qu'ils échappent à la temporalité politique ordinaire et aux conflits idéologiques. L'école, le climat, l'environnement sont au nombre de ces domaines qui, relevant par excellence du « bien commun » et demandant des projections vers un avenir qui ne coïncide pas avec le calendrier des élections, trouveraient utilement à être coordonnés par une administration éclairée, au besoin avec le concours de représentants émanant de la société civile.

On voit l'obstacle qu'une telle mesure aurait à affronter : les politiques n'aiment guère à se dessaisir de compétences qui contribuent à leur pouvoir et à leur impact sur l'opinion. L'importance des enjeux – qu'ils soient éducationnels, culturels ou climatiques – appellerait donc une intense mobilisation citoyenne en ce sens. Car il est

sans doute grand temps que les secteurs qui engagent des questions touchant à la vie de l'esprit – la formation scolaire et scientifique des citoyens – voire à la survie tout court – le climat, l'environnement – se trouvent soustraits, avantageusement, à l'emprise de politiques qui n'ont guère d'œil que pour les intérêts particuliers qu'ils représentent et pour les sondages pré-électoraux.